

Spécialité : « Conduite de véhicules »

Option : « Conducteur d'engins de travaux publics »

Le conducteur d'engins de travaux publics est généralement rattaché aux services techniques d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou conseil régional.

Il est chargé de conduire et d'utiliser des engins de chantiers sur la voie publique et sur les chantiers, tels que des mini-pelles, pelles hydrauliques, pelleteuses, chargeuses, niveleuses, tractopelles.

Il travaille avec le responsable de chantier et les ouvriers à pied. Il est en relation avec l'atelier de maintenance de la collectivité, le magasin de pièces de rechange. Il peut également être en relation avec les entreprises du BTP.

Activités principales

➤ ***Conduite et manipulation d'engins de travaux publics afin de réaliser une fouille, un terrassement, un nivellement ou une extraction.***

- choisir l'engin adapté au travail demandé
- manœuvrer l'engin en sécurité, avec dextérité et précision
- manœuvrer et utiliser les dispositifs spéciaux embarqués (bras, flèche, balancier, godet de pelle...)
- respecter les règles de la circulation routière sur la voie publique
- participer à la préparation du chantier
- interpréter les documents graphiques d'exécution
- réaliser une tranchée (canalisations, blindages)
- creuser un support (dénivelé de la tranchée, fond de forme plat, bombé, fond de fouille..)
- taluter les sols ou décaper les talus et les accotements (végétation...) sur le lieu d'une tranchée prévue
- terrasser un espace (surface, chaussée)
- niveler le terrain (accotement, fossé, route...) selon les points de jalonnement
- curer un fossé (forme, profondeur, façonnage)
- charger un camion en répartissant la charge
- redonner un aspect naturel au chantier terminé (remblais, surface...).

➤ ***Contrôle et maintenance préventive de l'engin***

- réaliser des réglages de mécanismes simples (tension courroie, chenille, pression des pneumatiques)
- contrôler le niveau d'huile, la pression ou tension, le graissage du véhicule
- renseigner le mécanicien sur les dysfonctionnements
- renseigner le carnet de bord du véhicule.

Compétences professionnelles

- connaître les principes de fonctionnement des moteurs et des véhicules
- connaître le fonctionnement des outils spécialisés et équipements embarqués sur le véhicule (nivelettes, niveau laser...)
- savoir manœuvrer un godet de pelle
- savoir guider un engin (à la voix, aux gestes conventionnels)
- savoir lire un plan, prendre des mesures de cotes et réaliser des métrés
- avoir des notions de topographie et de géologie
- connaître les concepts élémentaires de physique (poids, masse, freinage...)
- connaître les équipements de protections individuelles nécessaires (baudrier, gants, chaussures de sécurité, casque...)
- connaître les règles de travail et les habilitations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) ainsi que les autorisations de conduite d'engin
- connaître les gestes et postures adaptés ainsi que les gestes de premiers secours
- savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- savoir rendre compte à son supérieur,
- être réactif : informer sa hiérarchie de tout problème pouvant entraîner des risques pour les usagers et les personnels,
- savoir prioriser les interventions et urgences
- savoir travailler en équipe.